

Nouvelles voies pour l'égalité : rapport 2022 sur les aides financières

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à la vie en société sur un pied d'égalité. Afin d'atteindre cet objectif, la Confédération soutient les projets renforçant l'égalité de ces personnes. Près de deux millions de francs sont à disposition à cet effet chaque année. Mais comment cet argent est-il concrètement distribué ? Le présent rapport donne un aperçu des demandes déposées et des projets soutenus en 2022. Il présente aussi les principales tendances dans l'octroi des aides financières au cours des dernières années.

Demandes reçues et approuvées

En 2022, le BFEH a reçu 33 demandes d'aides financières. Il en a approuvé 12, soit près de 36 % des demandes.

Conditions d'octroi et importance des aides financières

Le BFEH peut notamment soutenir des projets limités dans le temps, qui sont fortement axés sur la pratique, dont l'impact perdure au-delà de la durée du versement de l'aide, propres à promouvoir la coopération avec d'autres organisations et projets, et présentant un caractère expérimental (art. 17 de l'ordonnance sur l'égalité pour les handicapés, OHand, RS 151.31). Il s'agit avant tout de « tester [...] un certain nombre de mesures ou de formes innovatrices d'intégration »¹. Les aides financières sont donc destinées à explorer de nouvelles approches qui encouragent l'égalité. L'objectif final est de faire en sorte que d'autres organisations adoptent à leur tour les projets qui ont fait leurs preuves, afin que ceux-ci profitent au plus grand nombre possible de personnes handicapées.

Aides financières octroyées

En 2022, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) disposait d'un budget de 2 225 400 francs pour le soutien de projets novateurs et durables, crédit qui a été épuisé à 99 % (2 216 400 francs).

Les aides financières permettent de soutenir des projets de dimensions variables et dépendent de la taille du projet envisagé et des fonds nécessaires à sa réalisation.

La contribution la plus élevée était de 240 000 francs (montant versé sur plusieurs années) et la plus faible de 40 000 francs.

¹ Message du 11 décembre 2000 relatif à l'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées » et au projet de loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, FF 2001 1605, p. 1676 ; cf. aussi commentaire relatif à l'art. 17 OHand.

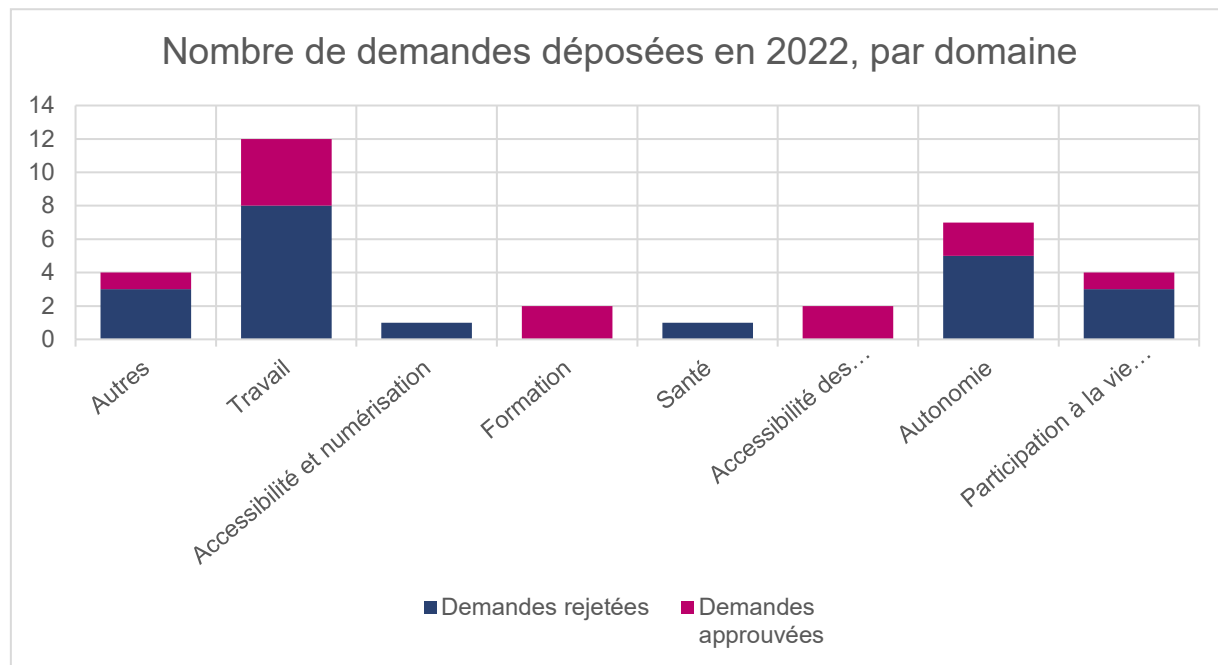
Domaines soutenus

La Confédération peut financer des projets dans différents domaines. Les thèmes prioritaires pour la période 2018-2021 sont définis dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique en faveur des personnes handicapées.

Pour promouvoir l'égalité de manière ciblée et sensibiliser plus fortement la population à un domaine spécifique, le BFEH se fixe des priorités stratégiques. En janvier 2019, il a lancé le programme prioritaire Égalité et travail. Il entend ainsi contribuer à l'accessibilité de l'environnement professionnel et à la suppression des facteurs discriminants dans le monde du travail. Dans ce cadre, 12 projets ont été déposés l'année dernière (36 % de toutes les demandes déposées), dont 4 ont été approuvés.

En janvier 2018, le BFEH a par ailleurs lancé le programme prioritaire Autonomie, qui vise à promouvoir le libre choix de la structure de jour, le libre choix du domicile et des modalités de logement, la flexibilisation et la personnalisation des offres de soutien spécifiques, l'accessibilité des services et des infrastructures et la participation des personnes avec handicap aux décisions des autorités et des institutions. Cet accent se reflète dans les chiffres concernant les demandes reçues et approuvées durant l'année sous revue : 7 (21 %) ont été reçues dans les domaines Autonomie et Participation politique, dont 2 ont été approuvées.

Le graphique 1 ci-après présente le nombre de demandes déposées par domaineⁱⁱ.



Graphique 1 : Nombre de demandes déposées en 2022, par domaine (pour les données brutes, cf. annexe, [Tableau 5](#))

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur les demandes approuvées ([Tableau 1](#)) et sur les montants effectivement versés ([Tableau 2](#)) en 2022, par domaine.

ⁱⁱ Les « projets POV » désignent les projets en faveur des personnes handicapées de la parole, de l'ouïe ou de la vue au sens de l'art 14, al. 3, de la loi du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3).



Tableau 1: Demandes approuvées en 2022, «par domaine»

Domaines	Demandes approuvées
Travail	CHF 460'000
Autonomie	CHF 350'000
Accessibilité et numérisation	CHF 0
Participation politique	CHF 0
Formation	CHF 80'0000
Prestations et communication	CHF 0
Santé	CHF 0
Accessibilité des infrastructures	CHF 200'000
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	CHF 240'000
Transports publics	CHF 0
Projets POV	CHF 0
Autres	CHF 45'000
Total	CHF 1'375'000



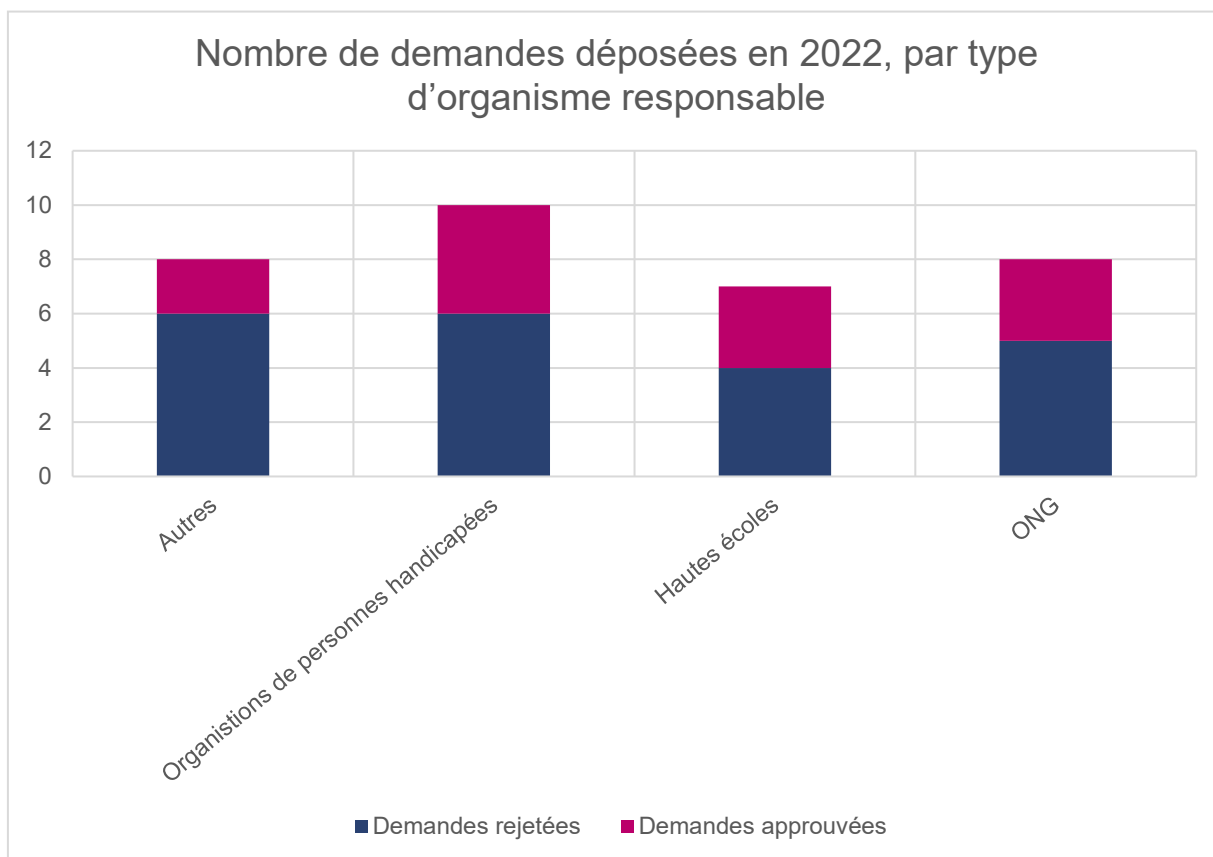
Tableau 2: Montants versés en 2022, par domaine, en francs

Domaines	Montants versés
Travail	CHF 711'000
Autonomie	CHF 277'000
Accessibilité et numérisation	CHF 25'000
Participation politique	CHF 471'000
Formation	CHF 58'000
Prestations et communication	CHF 0
Santé	CHF 89'000
Accessibilité des infrastructures	CHF 75'000
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	CHF 270'400
Transports publics	CHF 90'000
Projets POV	CHF 0
Autres	CHF 150'000
Total	CHF 2'216'400

Organismes responsables et portée des projets

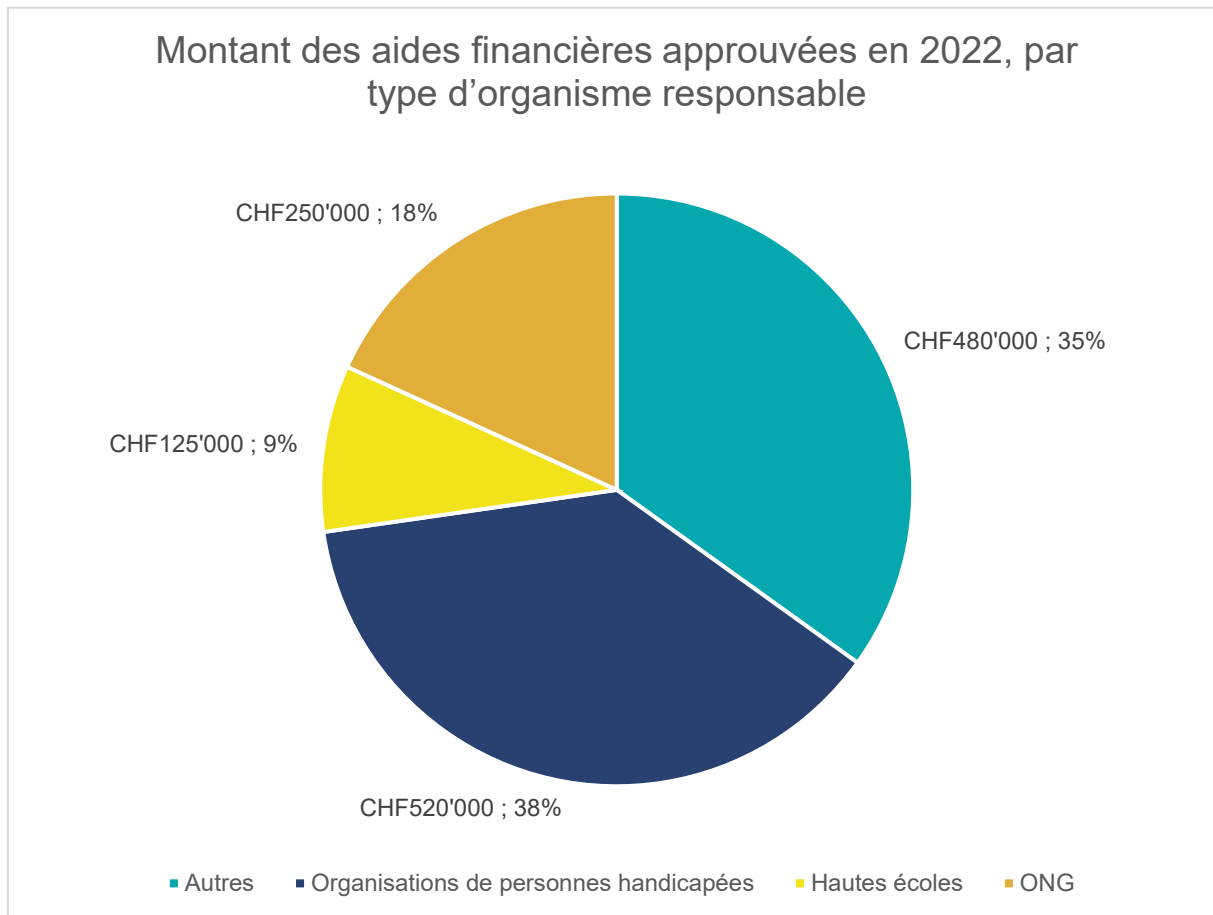
Les aides financières en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap sont attribuées à des organisations d'utilité publique œuvrant au niveau national ou d'une région linguistique, à des cantons ou des communes, mais aussi à des entreprises pour des projets pilotes destinés à favoriser l'intégration professionnelle (art. 16, al. 3, et 17 LHand).

Les demandes ont surtout été déposées par des organisations de personnes handicapées (10 demandes ; 30 %), des ONG ou d'autres organismes (8 demandes et 24 % chaque) et des hautes écoles (7 demandes, 21 %). Le graphique ci-dessous présente le nombre de demandes déposées en 2022 par type d'organisme responsable.



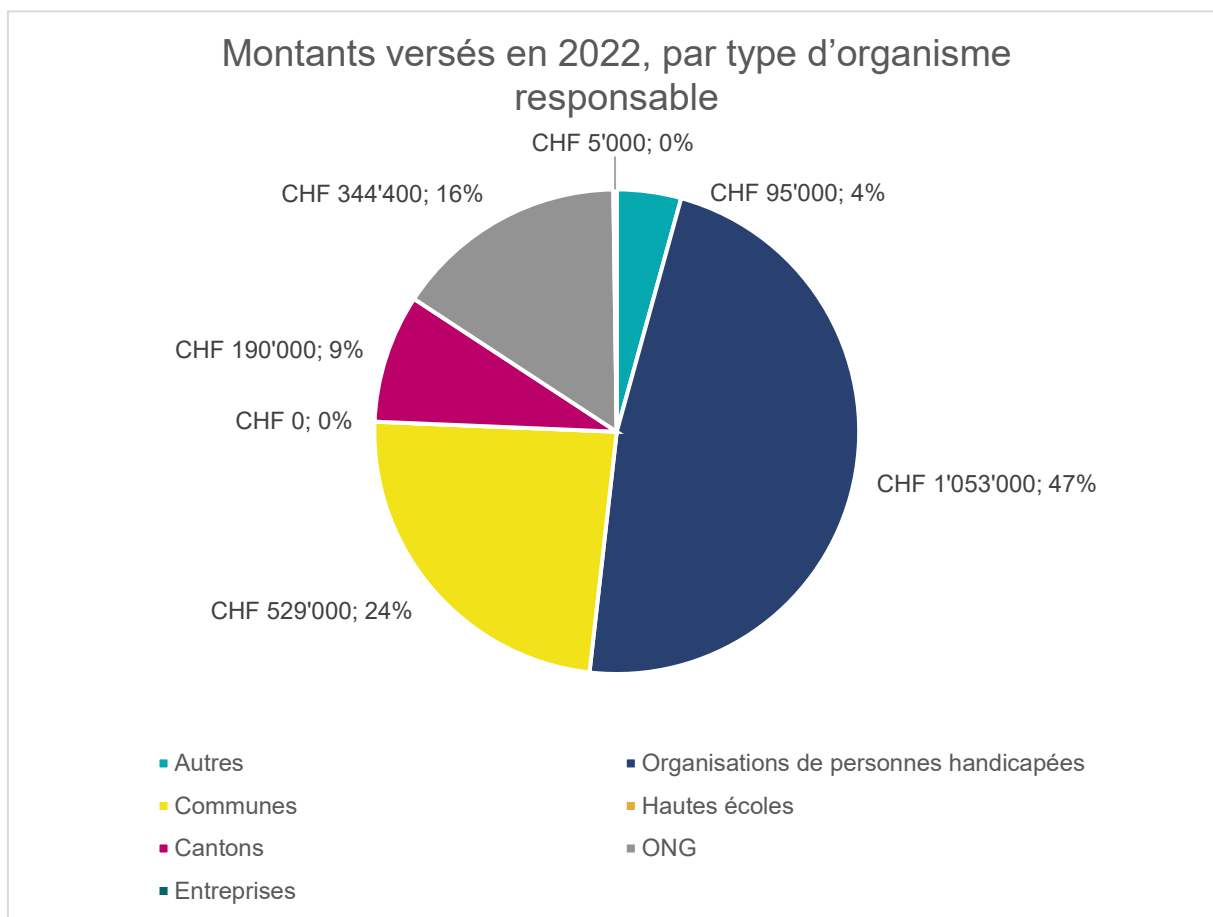
Graphique 2 : Nombre de demandes déposées en 2022, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [Tableau 6](#))

Le graphique 3 ci-dessous illustre la répartition des montants des aides financières approuvées en 2022 par type d'organisme responsable : 38 % des nouvelles aides sont destinées à des organisations de personnes handicapées, 35 % à d'autres types d'organismes, 18 % à des ONG et 9 % à des hautes écoles.



Graphique 3 : Montants des aides financières approuvées en 2022, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [Tableau 8](#))

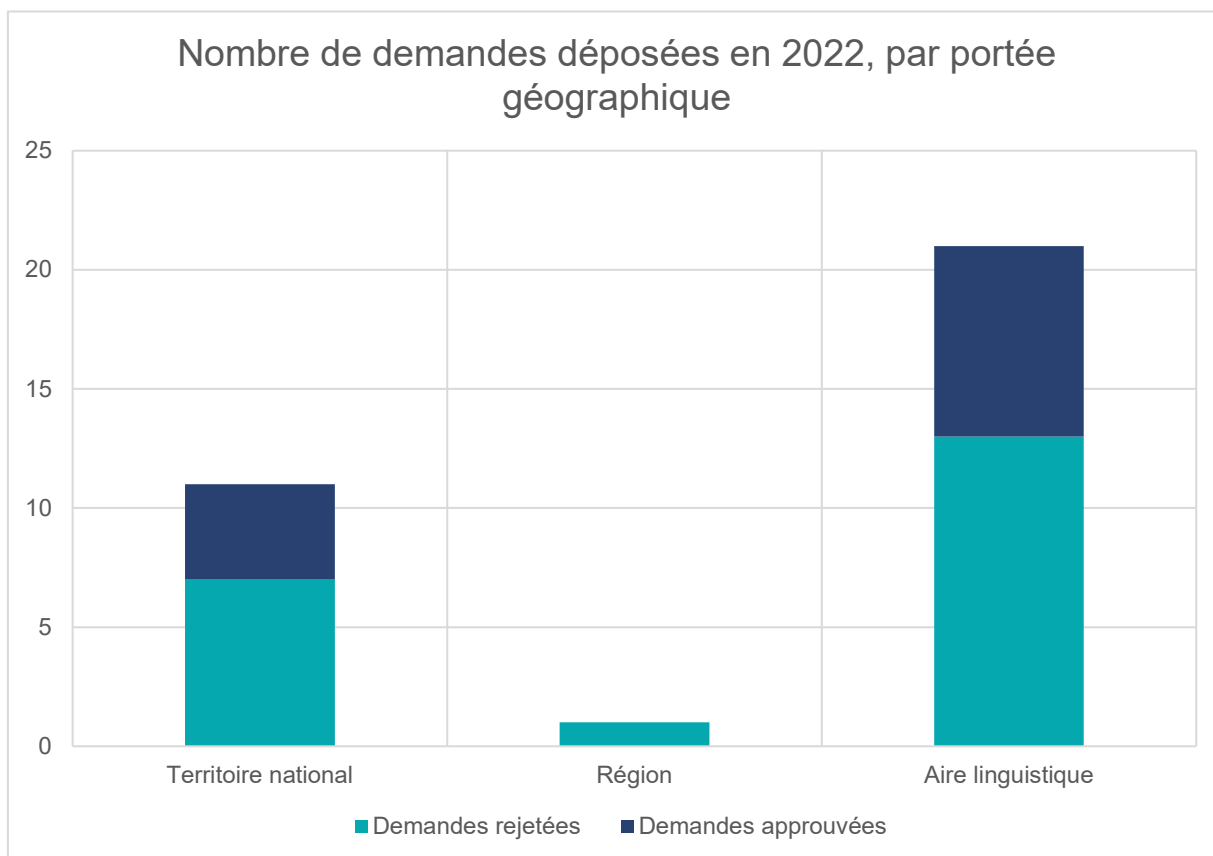
Si l'on prend en compte la totalité des montants effectivement versés en 2022 (versements des aides financières approuvées avant 2022 et premières tranches des nouvelles aides financières), on constate que les organisations de personnes handicapées sont aussi les principales bénéficiaires (48 % des montants), suivies par les hautes écoles (24 %), les ONG (16 %), les offices cantonaux (9 %) et les autres organismes (4 %).



Graphique 4 : Montants versés en 2022, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [Tableau 9](#))

Les projets soumis au BFEH expérimentent de nouvelles voies pour l'intégration à différents niveaux. En 2022, le BFEH a ainsi reçu 21 demandes couvrant toute une région linguistique (cf. graphique ci-dessous). Ces demandes sont clairement majoritaires par rapport aux demandes concernant tout le pays (11) ou une région géographique (1). Quant aux demandes approuvées, la plupart concernent une région linguistique (8 ; 67 %), contre 4 de portée nationale (33 %). Aucune demande concernant une région géographique n'a été approuvée.

Certaines demandes concernent des projets qui concentrent certes la grande partie de leurs activités sur une région définie, mais qui, durant leur réalisation, partagent les résultats atteints au niveau de toute une région linguistique, voire du pays, déployant ainsi des effets allant au-delà d'une seule région.



Graphique 5 : Nombre de demandes déposées en 2022, par portée géographique (pour les données brutes, cf. annexe, [Tableau 7](#))



Tendances

Le présent chapitre présente les principales tendances dans l'octroi des aides financières pour la période 2015-2022.

Si l'on se penche sur les domaines soutenus durant cette période, on constate qu'ils correspondent aux trois thèmes prioritaires du BFEH (cf. tableau 6). En moyenne, la moitié des aides financières approuvées par le BFEH de 2017 à 2021 sont destinées à des projets s'inscrivant dans ces trois thèmes prioritaires. En 2022, les thèmes prioritaires représentaient 58 % des nouvelles aides approuvées.



Tableau 3 : Aides approuvées, 2015-2022, par domaine, en francs

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travail	CHF 119'500	CHF 161'500	CHF 693'000	CHF 1'437'600	CHF 65'000	CHF 1'309'000	CHF 73'300	CHF 460'000
Autonomie	CHF 85'000	CHF 37'000	CHF 237'600	CHF 150'000	CHF 910'000	CHF 378'000	CHF 73'600	CHF 350'000
Accessibilité et numérisation	CHF 50'000	CHF 0	CHF 130'000	CHF 0	CHF 0	CHF 55'440	CHF 70'000	CHF 0
Formation	CHF 50'000	CHF 0	CHF 73'000	CHF 51'000	CHF 190'000	CHF 0	CHF 0	CHF 80'000
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	CHF 1'142'500	CHF 403'013	CHF 120'000	CHF 470'400	CHF 669'000	CHF 775'000	CHF 115'000	CHF 240'000
Accessibilité des infrastructures	CHF 414'000	CHF 40'000	CHF 26'000	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 200'000
Projets POV	CHF 200'000	CHF 100'000	CHF 40'500	CHF 45'000	CHF 0	CHF 67'000	CHF 215'350	CHF 0
Participation politique	CHF 75'000	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 228'000	CHF 528'200	CHF 555'000	CHF 0
Santé	CHF 434'000	CHF 5'000	CHF 0	CHF 0	CHF 5'000	CHF 18'900	CHF 345'000	CHF 0
Autres	CHF 381'500	CHF 0	CHF 190'000	CHF 110'000	CHF 512'500	CHF 493'000	CHF 0	CHF 45'000
Total	CHF 2'951'500	CHF 7'46'513	CHF 1'520'100	CHF 2'264'000	CHF 2'579'500	CHF 3'624'540	CHF 1'447'250	CHF 1'375'000



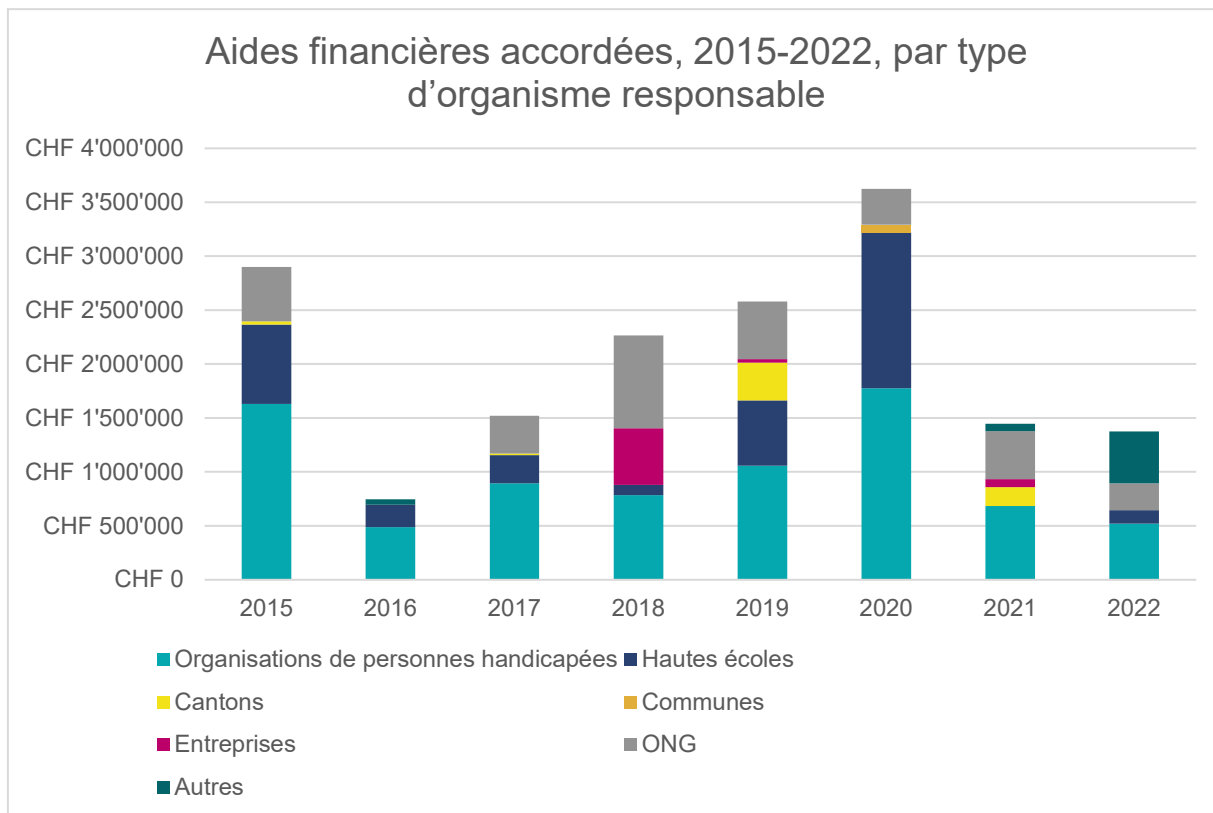
Si l'on considère la totalité des aides versées (tableau 7), on constate qu'à partir de 2017, au moins 40 % des aides versées l'étaient à un projet relevant d'un programme prioritaire, voire 64 % en 2022 (avec le domaine Participation politique).

Tableau 4 : Aides versées, 2015-2022, par domaine, en francs

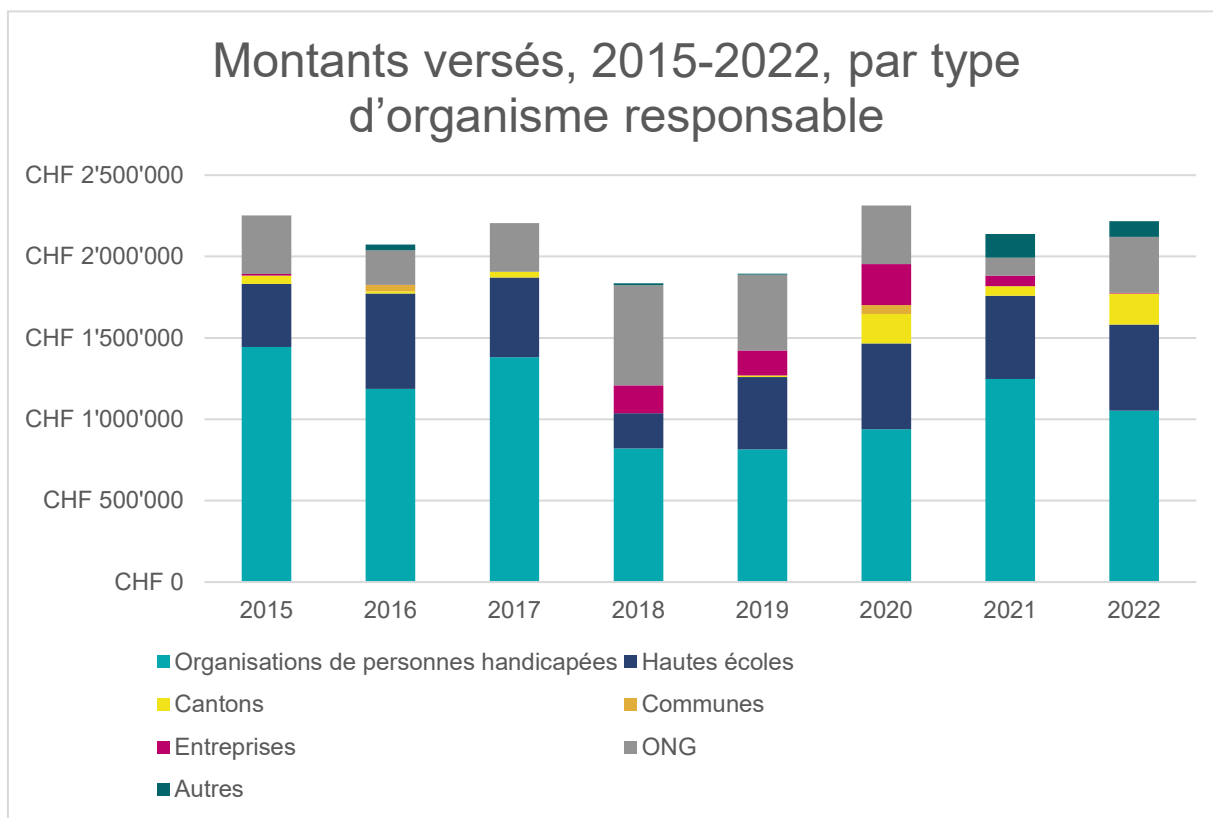
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travail	CHF 149'500	CHF 251'000	CHF 588'000	CHF 627'000	CHF 326'500	CHF 756'000	CHF 635'000	CHF 711'000
Autonomie	CHF 113'000	CHF 67'000	CHF 147'400	CHF 180'000	CHF 287'500	CHF 175'000	CHF 382'500	CHF 277'000
Accessibilité et numérisation	CHF 104'000	CHF 130'000	CHF 184'000	CHF 63'000	CHF 15'000	CHF 5'440	CHF 0	CHF 25'000
Participation politique	CHF 80'000	CHF 50'000	CHF 0	CHF 25'000	CHF 150'000	CHF 170'000	CHF 157'200	CHF 471'000
Formation	CHF 80'000	CHF 80'000	CHF 88'000	CHF 60'000	CHF 153'000	CHF 72'400	CHF 52'600	CHF 58'000
Prestations et communication	CHF 125'000	CHF 155'000	CHF 73'500	CHF 1'500	CHF 230'000	CHF 193'000	CHF 0	CHF 0
Santé	CHF 216'000	CHF 129'000	CHF 144'671	CHF 95'000	CHF 55'000	CHF 12'000	CHF 36'900	CHF 89'000
Accessibilité des infrastructures	CHF 278'000	CHF 172'620	CHF 130'000	CHF 85'000	CHF 16'000	CHF 0	CHF 0	CHF 75'000
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	CHF 973'470	CHF 670'013	CHF 561'500	CHF 498'333	CHF 410'833	CHF 511'833	CHF 431'500	CHF 270'400
Transports publics	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 12'500	CHF 0	CHF 60'000	CHF 90'000
Projets POV	CHF 5'000	CHF 165'000	CHF 125'500	CHF 68'000	CHF 35'000	CHF 54'000	CHF 118'000	CHF 0
Autres	CHF 129'200	CHF 204'000	CHF 163'756	CHF 132'000	CHF 203'000	CHF 363'000	CHF 264'000	CHF 150'000
Total	CHF 2'253'170	CHF 2'073'633	CHF 2'206'327	CHF 1'834'833	CHF 1'894'333	CHF 2'312'673	CHF 2'137'700	CHF 2'216'400

Si l'on se penche sur les bénéficiaires des aides financières durant la période 2015-2022, on constate que la plus grande partie des demandes approuvées (41 % en moyenne, cf. graphique 8) ainsi que la majeure partie des montants effectivement versés (49 % au moins, cf. graphique 9) étaient destinés aux organisations de personnes handicapées.

Durant cette période, les hautes écoles ont reçu en moyenne chaque année 18 % des nouvelles aides financières accordées et 22 % du total des montants versés. Quant aux ONG, elles ont bénéficié en moyenne de 20 % des aides accordées durant cette période et de 17 % du total des montants versés.



Graphique 8 : Aides financières accordées, 2015-2022, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [Tableau 8](#))



Graphique 9 : Montants versés, 2015-2022, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [Tableau 9](#))

État : 04.03.2022



Annexes

Tableau 5 : Nombre de demandes déposées en 2022, par domaine

	Demandes approuvées	Demandes rejetées	Total
Travail	4	8	12
Autonomie	2	5	7
Accessibilité et numérisation	0	1	1
Participation politique	0	1	0
Formation	2	0	2
Prestations et communication	0	0	0
Santé	0	1	0
Accessibilité des infrastructures	0	0	0
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	1	3	4
Transports publics	0	0	0
Projets POV	0	0	0
Autres	1	3	4
Total	12	21	33



Tableau 6 : Nombre de demandes déposées en 2022, par type d'organisme responsable

	Demandes approuvées	Demandées rejetées	Total
Organisations de personnes handicapées	4	6	10
Hautes écoles	3	4	7
Cantons	0	0	0
Communes	0	0	0
Entreprises	0	0	0
ONG	3	5	8
Particuliers	0	0	0
Autres	2	6	8
Total	12	21	33



Tableau 7 : Nombre de demandes déposées en 2022, par portée géographique

	Demandes approuvées	Demandées rejetées	Total
Territoire national	4	7	11
Région linguistique	8	13	21
Canton	0	0	0
Région	0	1	1
Total	12	21	33



Tableau 8 : Aides financières accordées, 2015-2022, par type d'organisme responsable, en francs

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Organisations de personnes handicapées	CHF 1'630'500	CHF 489'000	CHF 883'500	CHF 783'600	CHF 447'500	CHF 1'777'100	CHF 685'350	CHF 520'000
Hautes écoles	CHF 736'000	CHF 201'013	CHF 263'000	CHF 96'000	CHF 608'000	CHF 1'444'440	CHF 0	CHF 125'000
Cantons	CHF 30'000	CHF 0	CHF 14'400	CHF 0	CHF 350'000	CHF 0	CHF 443'600	CHF 0
Communes	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 70'000	CHF 175'000	CHF 0
Entreprises	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 526'000	CHF 30'000	CHF 0	CHF 0	CHF 0
ONG	CHF 505'000	CHF 0	CHF 349'200	CHF 858'400	CHF 535'000	CHF 333'000	CHF 70'000	CHF 250'000
Autres	CHF 0	CHF 51'500	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 73'300	CHF 480'000
Total	CHF 2'901'500	CHF 741'513	CHF 1'510'100	CHF 2'264'000	CHF 1'970'500	CHF 3'624'540	CHF 1'447'250	CHF 1'375'000

Tableau 9 : Montants versés, 2015-2022, par type d'organisme responsable, en francs

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Organisations de personnes handicapées	CHF 1'443'970	CHF 1'186'120	CHF 1'382'000	CHF 820'833	CHF 814'333	CHF 939'833	CHF 1'247'100	CHF 1'053'000
Hautes écoles	CHF 387'500	CHF 586'013	CHF 488'756	CHF 217'000	CHF 446'000	CHF 526'840	CHF 511'600	CHF 529'000
Cantons	CHF 51'000	CHF 14'000	CHF 35'571	CHF 0	CHF 9'500	CHF 180'000	CHF 60'000	CHF 190'000
Communes	CHF 0	CHF 40'000	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 55'000	CHF 0	CHF 0
Entreprises	CHF 10'000	CHF 0	CHF 0	CHF 170'000	CHF 153'000	CHF 253'000	CHF 65'000	CHF 5'000
ONG	CHF 360'700	CHF 212'500	CHF 300'000	CHF 617'000	CHF 465'000	CHF 358'000	CHF 109'000	CHF 344'400
Autres	CHF 0	CHF 35'000	CHF 0	CHF 10'000	CHF 6'500	CHF 0	CHF 145'000	CHF 95'000
Total	CHF 2'253'170	CHF 2'073'633	CHF 2'206'327	CHF 1'834'833	CHF 1'894'333	CHF 2'312'673	CHF 2'137'700	CHF 2'216'400